

**Information destinée aux clients concernant le règlement
REACH (CE n° 1907/2006), les annexes XIV et XVII ainsi
que la liste des substances candidates (SVHC)**



Cher client,

PMA/TOOLS GmbH est en contact étroit avec ses fournisseurs et leur a demandé de confirmer par écrit que les articles livrés à PMA/TOOLS GmbH ne contiennent aucune substance extrêmement préoccupante (SVHC) figurant sur la liste des substances candidates à une concentration massique supérieure à 0,1 %, conformément à l'article 33 du règlement REACH.

Si nous recevons de nos fournisseurs des informations à ce sujet et apprenons ainsi que le seuil de 0,1 % en masse pour une substance SVHC est également dépassé dans nos produits, nous vous en informerons immédiatement en tant que client.

Par ailleurs, nos fournisseurs nous confirment que les produits qui nous sont livrés sont conformes aux annexes XIV (substances soumises à autorisation) et XVII (restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux) du règlement REACH, notamment en ce qui concerne les entrées relatives aux PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) figurant à l'annexe XVII.

PMA/TOOLS GmbH

Willich, le 18/08/2026